



RC-POS (23_POS_64)

RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE

chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Rebecca Joly et consorts - Pour une stratégie cantonale d'adaptation des forêts au changement climatique

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le vendredi 1^{er} décembre 2023 à la salle de la Cité, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Aude Billard, Alice Genoud, Mathilde Marendaz, Carole Schelker, de MM Laurent Balsiger, Loïc Bardet, Grégory Bovay, Pierre Fonjallaz, Sébastien Humbert, Alberto Mocchi, Pierre-André Pernoud, Pierre-André Romanens, Alexandre Rydlo, Denis Dumartheray (qui remplace Maurice Treboux), et de M. Nicolas Suter, président. M. Maurice Treboux était excusé.

Accompagnaient M. Vassilis Venizelos, chef du DJES: Néant.

M. Cédric Aeschlimann, secrétaire de commission, et M. Philippos Kokkas, stagiaire de commissions parlementaires, ont établi les notes de séance.

2. POSITION DE LA POSTULANTE

Une représentante de la postulante part du constat que cet été les forêts ont souffert de la canicule. Le mois de septembre ressemblait déjà à l'automne avec des tapis de feuilles mortes. Ce phénomène montre que la problématique est importante : les sécheresses et les canicules sont de plus en plus fréquentes, ce qui pose la question de la résilience des forêts. Bien que le Canton possède déjà une Politique forestière 2040, le postulat demande d'aller plus loin et d'agir plus vite pour que les forêts survivent et soient plus résilientes. De plus, la postulante souhaite un rapport sur toutes les mesures prises et à prendre à court, moyen et long terme. Il devrait permettre de réfléchir aux moyens nécessaires pour le travail des forestiers, ainsi que pour la formation des personnes qui exercent une profession dans le domaine et qui se sentent parfois démunies par rapport à l'ampleur du phénomène. Les forêts sont symboliquement très importantes pour la population vaudoise et elles représentent des lieux de refuge en temps de canicule, ainsi que des réserves de faune et de flore à défendre. Le postulat veut aussi réfléchir sur la manière d'intégrer cette thématique dans le Plan climat de deuxième génération ou dans d'autres domaines.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le chef de département informe que le Canton n'a effectivement pas attendu pour avoir une stratégie cantonale en matière d'adaptation des forêts au changement climatique, à travers notamment la mise en œuvre de la Politique forestière 2040, des conventions-programmes au niveau fédéral, qui donnent des moyens financiers pour répondre à cette problématique, et un crédit-cadre. Les personnes qui travaillent sur le terrain sont surprises de l'accélération de certains processus. La politique forestière cantonale s'appuie sur deux principes :

la sylviculture proche de la nature qui gère les forêts pour préserver l'écosystème, et la sylviculture adaptative qui implique de diversifier au maximum la forêt et les stratégies de gestion pour répartir les risques. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre fédéral à travers la convention-programme « Forêts » et dans le cadre du plan climat qui comprend un crédit de CHF 25 millions à disposition jusqu'en 2031. Le Conseil d'État présentera au Grand Conseil des mesures pour adapter certains éléments de la stratégie. Dans ce contexte seront présentés un bilan des différentes mesures déjà appliquées, ce qui est envisagé pour après 2031 et la manière dont l'évolution de la situation sur le terrain incite à modifier certaines stratégies. La gestion de la faune qui ralentit le rajeunissement des forêts doit également être prise en compte.

4. DISCUSSION GENERALE

Un député se montre dubitatif vis-à-vis du postulat. La sécheresse en forêt n'est pas un phénomène récent. Tous les 20 ans, des sécheresses importantes ont lieu. La forêt est impactée de manière diverse et les personnes qui les gèrent sont encadrées par des gardes et des ingénieur·e·s forestier·e·s. La Politique forestière 2040 a permis de mettre ces mesures en œuvre et le Canton est bien encadré pour s'adapter à la multiplication des sécheresses. Dès qu'un arbre est planté, il reste sur place durant 30 ans, voire deux générations. Les résineux rencontrant des difficultés en plaine, des feuillus sont privilégiés. De toute manière, les sécheresses ne vont pas pouvoir être évitées. Plusieurs députés s'interrogent sur la plus-value qu'apporterait le postulat. La Politique forestière 2040 est déjà suffisante.

Un autre député indique que des sécheresses ont lieu de manière plus ou moins régulière, mais la succession d'événements météorologiques extrêmes est inédite à l'échelle de la mémoire humaine. Une fois un arbre planté, il y reste longtemps, d'où l'importance de choisir les espèces adaptées. Le député demande si une stratégie de sélection des essences et leur impact sur les espèces autochtones sont étudiés.

Le chef de département répond que les stratégies pour lutter contre le changement climatique ont été identifiées depuis longtemps. Toutefois, l'accélération de certains processus et phénomènes est nouvelle. Les réponses ne changent pas en matière de pratique sylvicole et de choix d'essence. Cependant, la vitesse des changements et de la transformation de paysages interroge. Les mesures devront donc être accélérées et priorisées, mais la stratégie reste la même. La réponse à ce postulat peut être ajoutée à une analyse qui sera présentée soit dans le cadre d'un rapport intermédiaire d'un crédit d'investissement ou d'une demande de crédits en lien avec le Plan climat. Le postulat permettrait au département de thématiser cette problématique et d'accélérer certains processus.

Une députée affirme que ce postulat se trouve dans la continuité de politiques déjà en œuvre. L'acceptation du postulat par la commission montrerait que le parlement s'inquiète de l'état des forêts. La question a été beaucoup discutée durant l'été précédent et beaucoup de craintes subsistent concernant les forêts.

Un député souhaiterait avoir des éléments sur la résilience face aux incendies. Le député est de l'avis qu'à la place de planter de nouvelles espèces pour lutter contre le changement, il faudrait peut-être laisser la forêt s'adapter elle-même. Les arbres morts peuvent aussi être un bénéfice pour la biodiversité. Il demande que la réponse au postulat amène des informations à ce sujet.

Un député soulève le problème de la végétalisation urbaine qui importe des espèces d'arbres pouvant être invasives. La mise en place d'un guide communal pourrait être intéressante. Cette thématique touche la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP).

Le chef de département répond que la LPrPNP répond aux espèces invasives, contre lesquelles il est important de lutter.

Un député indique que dans le Plan climat, la question des forêts n'est pas une mesure phare. Le député trouve que les forêts méritent aussi d'être prises en compte. À cause de la sécheresse, le nombre d'arbres qui doivent être prélevés est en augmentation.

Le chef de département confirme que l'adaptation des forêts est priorisée dans le cadre du Plan climat. La réflexion en cours consiste à savoir si le montant de CHF 25 millions déjà attribué à ce sujet doit être augmenté ou non. Toutefois, il est trop tôt pour dire si des moyens supplémentaires sont nécessaires.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat par 10 voix pour, 0 contre et 5 abstentions, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Aubonne, le 23 février 2024.

Le rapporteur : (Signé) Nicolas Suter